



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métiers d'art

Question écrite n° 125140

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le secteur de la photographie. Les professionnels de la photographie connaissent aujourd'hui de nombreuses difficultés consécutives à l'utilisation massives de photos libres de droit, la baisse des tarifs, la remise en cause par la jurisprudence de la qualité originale des photographies ou encore la banalisation de la photographie comme un bien de consommation. La profession de photographe est hétérogène et regroupe 15 000 professionnels, dont 1 200 photographes de presse et 3 300 photographes-auteurs. Aujourd'hui les professionnels souhaitent la tenue d'états généraux de la photographie. Une des mesures envisagée est la création d'une entité capable de gérer collectivement la diffusion de masse de la photographie sur internet à l'instar de la Sacem pour les oeuvres musicales ou la Scam pour les auteurs. En conséquence, elle lui demande d'indiquer si le Gouvernement entend retenir ces propositions et, plus généralement, elle le remercie de préciser les mesures qui seront mises en place pour soutenir les professionnels de la photographie.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125140

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13453

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)